Calais : il frappe un migrant irakien qui importunait une jeune femme, le ministère public requiert 24 mois de prison contre lui

16/03/2021 à 10h56



Le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer a jugé un Marckois qui a frappé un jeune Irakien, celui-ci tombant dans le coma durant trois semaines. Le délibéré sera rendu le 23 mars.

Le **15 décembre 2019, vers 5 h 30**, à Calais, boulevard Jacquard, un groupe de migrants s'approche de l'entrée d'une discothèque. Au même instant, une jeune femme sort du club et sent **une main lui toucher les fesses**. Simultanément, un **Marckois de 36 ans** sort également de l'établissement et entend la jeune femme se plaindre. Il se dirige vers le groupe de migrants et leur demande de s'excuser. Il dit apercevoir la lame d'un couteau et **frappe violemment l'un des migrants**, un

jeune Irakien, d’un coup de poing. Les secours sont appelés. L’individu violent s’enfuit. Le jeune Irakien est rapidement conduit à l’hôpital de Calais où il **restera dans le coma durant trois semaines**, son pronostic vital étant engagé.

Une enquête est entamée par la police. Le **Marckois est interpellé**. Il s’avère qu’aucun couteau n’est découvert sur les lieux de l’agression. Lors de l’audience du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer, le ministère public s’est prononcé pour une **peine d’emprisonnement de vingt-quatre mois** assortie d’un sursis probatoire de douze mois, pour une interdiction de porter une arme et pour une obligation de travail. Concernant cette affaire, le délibéré sera rendu **à l’audience du mardi 23 mars**.

La Voix du Nord